

SYMATESe

CHARTe RSE FOURNISSEURS & PARTENAIRES

POUR UNE CULTURE
ÉTHIQUE FORTE,
DE CONFIANCE,
DE TRANSPARENCE,
DE PARTAGE
ET DE COHÉSION

Juin 2026



LE MOT DE JEAN-PAUL GÉRARDIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SYMATESE

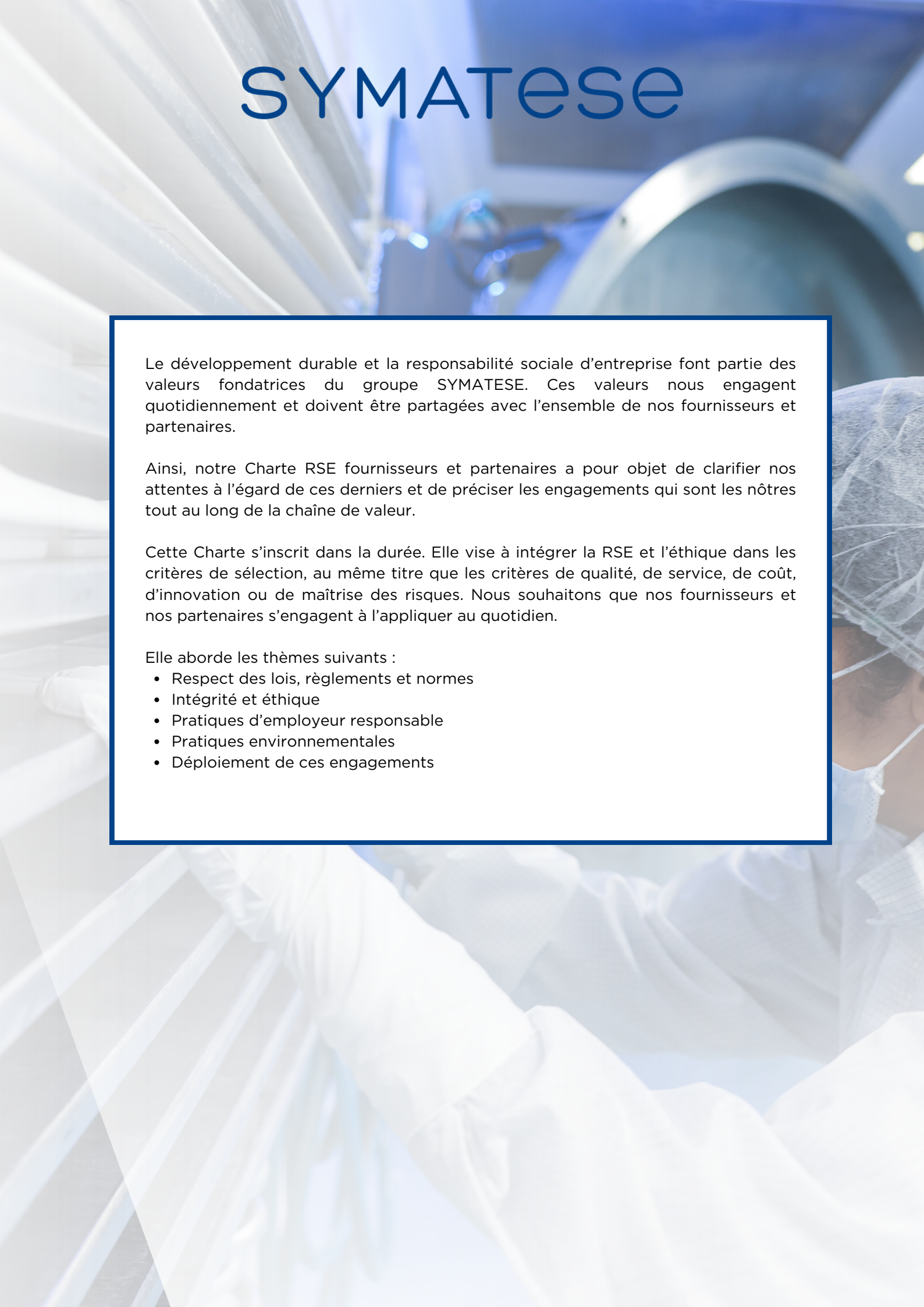
Depuis sa création en 1997, SYMATESE s'est imposée comme un acteur de premier plan dans le domaine la science de la régénération tissulaire. Grâce à une recherche de pointe et à ses plateformes technologiques intégrant les collagènes, les acides hyaluroniques, les silicones et les thermoplastiques, l'entreprise développe des solutions médicales innovantes qui transforment la vie des patients et révolutionnent les pratiques dans une quinzaine de spécialités médicales. Forte de son expertise dans les domaines thérapeutiques, SYMATESE a réalisé des avancées significatives en médecine esthétique.

Chez SYMATESE, la croissance se construit sur l'innovation scientifique propre à créer des partenariats stratégiques avec des entreprises de renom de l'industrie médicale et de la cosmétique, nous offrant ainsi une couverture mondiale. Nous commercialisons aussi nos propres produits sous nos marques, auprès des professionnels de santé grâce à un réseau de vente dédié. Aujourd'hui, plus de 25 millions de patients à travers le monde bénéficient chaque année de nos technologies.

Cette réussite s'appuie avant tout sur l'ensemble des collaborateurs de SYMATESE ; des femmes et des hommes engagés, animés par des valeurs fortes et partagées : l'esprit d'équipe, l'éthique, la créativité, l'agilité, l'écoute et la culture du résultat. Ces valeurs constituent le socle de notre mission et guident nos actions au quotidien.

Consciente des enjeux actuels et futurs, SYMATESE poursuit son engagement dans l'intégration structurée des solutions et des actions de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de son expertise scientifique et technologique. Cette démarche s'inscrit naturellement dans le projet de SYMATESE : créer de la valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes et bâtir l'avenir.

SYMATEse



Le développement durable et la responsabilité sociale d'entreprise font partie des valeurs fondatrices du groupe SYMATESE. Ces valeurs nous engagent quotidiennement et doivent être partagées avec l'ensemble de nos fournisseurs et partenaires.

Ainsi, notre Charte RSE fournisseurs et partenaires a pour objet de clarifier nos attentes à l'égard de ces derniers et de préciser les engagements qui sont les nôtres tout au long de la chaîne de valeur.

Cette Charte s'inscrit dans la durée. Elle vise à intégrer la RSE et l'éthique dans les critères de sélection, au même titre que les critères de qualité, de service, de coût, d'innovation ou de maîtrise des risques. Nous souhaitons que nos fournisseurs et nos partenaires s'engagent à l'appliquer au quotidien.

Elle aborde les thèmes suivants :

- Respect des lois, règlements et normes
- Intégrité et éthique
- Pratiques d'employeur responsable
- Pratiques environnementales
- Déploiement de ces engagements



RESPECTER LES LOIS, RÈGLEMENTS ET NORMES

Nos partenaires et nos fournisseurs s'engagent à respecter toutes les lois, réglementations et normes internationales relatives aux droits de l'homme, à la concurrence, à la protection des données personnelles, à la lutte contre la corruption et la fraude, à la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique qui lui sont applicables.

Nos partenaires et nos fournisseurs s'engagent également et particulièrement à respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et ses deux pactes complémentaires (le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux, et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques).



AGIR AVEC INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

Nos partenaires et nos fournisseurs veillent à conduire leurs activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité en s'interdisant de :

- Pratiquer tout acte de corruption, notamment s'interdire d'exiger, d'offrir, de promettre ou d'accorder aucun avantage à des salariés SYMATESE ou à des tiers proches de ceux-ci dans le but d'obtenir un marché ou un autre avantage dans les relations commerciales.
- Profiter d'une situation de conflit d'intérêts du fait de ses relations personnelles avec les salariés de SYMATESE, ou de faire profiter d'une situation de conflit d'intérêts dans le cadre de ses activités commerciales.
- Adopter un comportement anti-concurrentiel.
- Participer à des opérations de blanchiment d'argent.
- Divulguer des données propres à SYMATESE auxquelles il aurait accès, notamment les informations confidentielles ou les données personnelles (de collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs, ...), avec ou sans contrepartie.



MENER DES PRATIQUES D'EMPLOI RESPONSABLE

Les pratiques d'emploi de nos partenaires et fournisseurs à l'égard de leurs salariés doivent respecter les lois, règlements et normes qui leur sont applicables, ce qui implique de :

- Prendre toutes les mesures pour assurer la santé et la sécurité pour tous leurs salariés,
- S'interdire de pratiquer la traite des êtres humains ou de participer à toute opération qui pourrait être qualifiée comme telle,
- S'interdire de recourir à une quelconque forme de travail forcé ou obligatoire,
- S'interdire de tirer, directement ou indirectement, un quelconque avantage de toute forme d'esclavage.
- Exclure le travail des enfants âgés de moins de 15 ans, ou de l'âge minimum ressortant de la réglementation locale si celui-ci est plus élevé,
- Respecter les lois en vigueur en matière de salaire et de temps de travail, et garantir notamment le respect du salaire minimum, du paiement des heures supplémentaires, et du temps de travail maximum,
- S'interdire toute forme de discrimination et ne faire aucune distinction notamment en raison d'une prétendue race, de la couleur, de la croyance religieuse, du genre, de l'orientation sexuelle, du statut social ou du handicap physique ou mental ;
- Proscrire toute forme de violence physique ou psychologique,
- Ne tolérer aucune forme de harcèlement sexuel et mettre en place des mesures de nature à accompagner les victimes de ce type de harcèlement,
- Protéger les données à caractère personnel des salariés et les utiliser sans abus.



AGIR EN FAVEUR DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Nos partenaires et fournisseurs doivent gérer leurs activités d'une manière écologiquement rationnelle et notamment mettre en œuvre des mesures concrètes :

- Connaître, contrôler et réduire la consommation des ressources : la consommation d'eau, d'énergie, de ressources naturelles et d'autres matières premières nécessaires à leurs activités en vue de rationaliser leur consommation.
- Développer le taux de réutilisation ou de recyclage des matières utilisées dès que cela est possible.
- Réduire et traiter les émissions dans l'air, les effluents vers la terre ou l'eau et les déchets de toute nature résultant de leurs activités.
- Identifier l'impact carbone de leurs activités et se fixer des objectifs afin de s'inscrire dans les objectifs internationaux de neutralité carbone en 2050.
- Appliquer les principes d'écoconception adaptés à leurs activités afin de concevoir des produits respectueux de l'environnement tout au long de la chaîne de valeur, incluant leur utilisation et leur fin de vie.
- Nos partenaires et fournisseurs s'engagent à respecter les normes sectorielles qui s'appliquent à leurs activités.



DÉPLOIEMENT DE CES ENGAGEMENTS

Aux fins de démontrer le respect des engagements pris, nos partenaires et fournisseurs s'engagent à communiquer à l'ensemble de leur personnel impliqué dans des relations d'affaires avec SYMATESE la présente Charte.

À défaut, il fournira à son personnel l'information adéquate pour la mise en œuvre des principes édictés par cette Charte dans la langue du pays dans lequel il exerce.